

A2C GRANULAT

Société par actions simplifiée
au capital de 1 060 000 euros
Siège social : Route de Donnemarie-Dontilly
77480 SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY
320 389 265 RCS MELUN

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

QUATRIEME RÉOLUTION

Les mandats de Monsieur Jean-Noël SERVANS, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société AUDITINVEST, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration à l'issue de la présente consultation.

En application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant ne s'impose que si le commissaire aux comptes est une personne physique ou une société unipersonnelle.

Monsieur Jean-Noël SERVANS ayant exprimé le désir de ne pas être renouvelé dans son mandat, l'Assemblée Générale :

- Décide de nommer la Société AUDITINVEST, domiciliée 92, avenue de Wagram 75017 PARIS en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelés à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028,
- Prend acte que la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Présidente et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Pour extrait certifié conforme
La Présidente
Anne-Marie CHARLE

